



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

---

## **PAR COURRIEL**

Office fédéral des assurances sociales  
Etat-major de direction  
Secteur droit  
3003 Berne

*Courriel* : [Bereich.Recht@bsv.admin.ch](mailto:Bereich.Recht@bsv.admin.ch)

*Fribourg, le 12 mai 2020*

2020-360

### **Modification de l'ordonnance sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA) – Dispositions d'exécution concernant la révision de la LPGA - Consultation**

Mesdames, Messieurs,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier en date du 19 février 2020. Nous remercions le DFI pour l'invitation à prendre position concernant l'objet susmentionné.

Le Conseil d'Etat n'a pas de remarques à faire sur le projet de modifications de l'ordonnance du 11 septembre 2002 sur la partie générale du droit des assurances sociales (OPGA ; RS 830.11), du règlement du 31 octobre 1947 sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS ; RS 831.101) et de l'ordonnance du 18 avril 1984 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2 ; RS 831.441.1).

En vous remerciant du travail effectué, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Anne-Claude Demierre, Présidente

Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

**Communication :**

- a) à la Direction de la santé et des affaires sociales pour elle et pour l'Etablissement cantonal des assurances sociales ;
- b) à la Chancellerie d'Etat.

Danielle Gagnaux-Morel  
Chancelière d'Etat

*Extrait de procès-verbal non signé, l'acte signé peut être consulté à la Chancellerie d'Etat*